Convention de partenariat
Parcours à la découverte des arts de la scène – option magie
2021-2022

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

CREAC DE BEGLES
Association loi 1901
77 Rue Calixte Camelle - 33130 BEGLES
Tel. : 05 56 49 95 95 Email : culture@mairie-begles.fr
N° Siret : 378 090 633 000 17
N° licence d'entrepreneur de spectacles : 2-1089462, 3-1027978

Représentée par Mme Marie-Claire Allin, en sa qualité de présidente

LA MALLE DES INDES
Association loi 1901
33, avenue du Thil – 33870 Vayres
M. Serge ARRIAL : 06 87 21 28 42 / serge.magie@gmail.com
Représentée par M. ARRIAL, en qualité de président

ET

LE LYCEE VACLAV HAVEL
Domicilié 5 avenue Danielle Mitterrand
33130 Bègles
Représentée par M. Ballarin en qualité de proviseur

PRÉAMBULE

La politique d'Education Artistique et Culturelle en Gironde s'appuie sur une collaboration étroite entre des partenaires institutionnels et culturels garantissant la cohérence du parcours de l'élève. Les dispositifs artistiques et culturels proposés sont ainsi le résultat d'une co-construction entre la Direction des Services de l'Education Nationale (DSDEN) de la Gironde, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine, les collectivités territoriales, et des structures artistiques et culturelles de Gironde. Ils reposent sur un triptyque : « Connaissances, pratiques, rencontres avec des œuvres, des artistes et des lieux culturels ».

« A la découverte des arts de la scène » est un dispositif soutenu par le Conseil Départemental de la Gironde, et à ce titre suivi par l'Iddac (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel). Ce dispositif représente plusieurs disciplines artistiques, et notamment le cirque. Tout au long de sa saison culturelle, le CREAC accompagne sa programmation artistique en développant une véritable action culturelle auprès de tous les publics.

Dans le cadre du parcours culturel « **A la découverte des arts de la piste** », l'Association La malle des Indes, en collaboration avec le CREAC de Bègles, a conçu et imaginé un programme original de découverte de la magie.

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :
La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre et de réalisation du projet « A la découverte des arts de la piste ».

ARTICLE I - NATURE, DATE, DURÉE ET LIEU DES PRESTATIONS :
Parcours culturel « A la découverte des arts de la piste », spécialement orienté sur la magie.
Enseignante responsable du projet : Mme Castagnos Nadine

Objectifs :

- Donner la possibilité aux élèves de s'ouvrir à la magie et au nouveau cirque
- Se confronter aux regards des autres : apprendre à se connaitre, à s'accepter
- Développer une certaine ouverture d'esprit en partant des représentations
- Créer un lien à travers les événements de la vie, les émotions dégagées, ceci afin de mieux les gérer
- Observer avec attention et apprécier avec respect les prestations.

Nature des interventions et calendrier de réalisation

1. Sortie Yann Frisch – Le paradoxe de Georges – le mardi 16 novembre 2022 à 20h30
2. Sortie spectacle « Willy Wolf Wolf » le 25 mars 2021 à 20h
3. Six heures d'ateliers de pratique artistique, encadrés par Serge Arial et réparties selon le calendrier suivant :
   - mardi 18/01/2022 pour les 6 heures

ARTICLE II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LA MALLE DES INDES

La Malle des Indes s'engage à assurer l'encadrement complet de la prestation définie à l'article I, dans le respect et la sécurité des élèves.
En qualité d'employeur, elle s'engage à assurer les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel suivant la législation en cours.
Elle prendra toute assurance utile pour couvrir les risques d'accidents survenus dans le cadre des prestations sus-visées.

ARTICLE III- OBLIGATIONS DU LYCEE

Il sera mis à disposition de l'artiste intervenant une salle adaptée à la pratique de la magie. Il l'informera de toutes contre-indications pour raison médicale à la pratique des arts du cirque des élèves. Les enseignants participeront aux ateliers de pratique.

ARTICLE IV- CONDITIONS FINANCIERES
Sur les bases sus-visées à l'article I, le montant des prestations fournies se décompose de la manière suivante :

BUDGET			
DEPENSES		**RECETTES**	
Libellé	**Montant en €**	**Libellé**	**Montant en €**
intervenants extérieurs (6h)	360 €	Iddac (via le CREAC)	360 €
Coûts billetterie spectacle*	494€	Etablissement	604€
Cotisation Iddac	110€		
TOTAL	**964€**	**TOTAL**	**964€**

*Budget spectacles : le Paradoxe de Georges : 314€ TTC, Willy Wolf : 180€ TTC

ARTICLE V - REGLEMENT

Le CREAC de Bègles versera à l'Association la malle des Indes les sommes dues pour les heures d'ateliers soit un montant de 360€ TTC *(trois cents soixante euros toutes charges comprises)* correspondant aux 6h d'ateliers du parcours culturels (financement Iddac).
Le Lycée Vaclav Havel règlera les frais relatifs à la billetterie et la cotisation à l'Iddac.

ARTICLE VI - ASSURANCES

La malle des Indes est tenue pour responsable de la bonne assurance contre tous les risques, y compris lors du transport de son personnel et de tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.
Le CREAC de Bègles déclare s'être assuré auprès des lieux d'accueil que ces derniers ont souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la réalisation de la prestation dans leur lieu et permettre ainsi aux participants une jouissance paisible de la prestation.

ARTICLE VII- ANNULATION ET RUPTURE DE LA CONVENTION

Seul un cas de force majeure pourrait rendre nulle cette convention. Dans le cas d'accident ou de maladie d'un ou des intervenants, la Malle des Indes proposera un ou des remplaçants faisant partie intégrante de l'équipe artistique et pédagogique de l'association et possédant la compétence requise pour la prestation. Cette proposition de remplaçant ne pourra être prise par le lycée comme situation de rupture de convention. En cas d'annulation du fait de l'une des parties, à moins d'un mois du début de la prestation, un dédit égal au montant des frais réellement engagés à la date d'annulation sera versé à l'autre partie.

Fait à Bègles, le 16 janvier 2022, en trois exemplaires originaux.

Le CREAC de Bègles*	La Malle des Indes	Lycée Vaclav Havel*
Marie Claire Allin	M. ARRIAL	M. Ballarin
Lu et Approuvé	Lu et Approuvé	Lu et approuvé
Présidente	Président	Proviseur

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"